

VOCABULAIRE SUR LE TRAVAIL

<https://www.youtube.com/watch?v=otoIVUVBETg>

Il existe de nombreux mots pour désigner **le travail**:

Dans un registre formel, on appelle le travail **une activité professionnelle**.
On dira plutôt **un métier, une profession** ou **un emploi** dans un registre neutre.
Dans un registre informel, on utilisera **un job, un boulot** ou **un taf**.

Un stage professionnel/en entreprise correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel. Cette période de formation et d'apprentissage a une durée variable de quelques jours à plusieurs mois.

Un/Une employé(e): statut que vous obtenez quand vous êtes embauché à un poste. C'est un/une salarié(e) qui travaille dans un bureau, une administration, un magasin, ou chez un particulier.

L'expérience professionnelle s'acquiert sur le terrain (= sur le lieu d'activité). Plus vous travaillerez et plus votre expérience augmentera. C'est l'ensemble des connaissances que vous avez acquises lors de l'exercice de votre/vos profession(s).

Un/Une stagiaire est une personne qui effectue un stage. C'est un statut différent de l'employé et moins payé.

Chercher du travail/un emploi après ses études, c'est être **en situation de recherche d'emploi**.

Postuler pour un poste / Candidater: être candidat à un emploi, demander une place.

Les offres d'emploi sur Internet ou **les petites annonces** pourront vous être utiles si vous cherchez un emploi, c'est ici que vous pourrez trouver des propositions pour des postes à pourvoir.

Pôle emploi: établissement public chargé de l'emploi en France. Vous pouvez aussi vous y rendre si vous cherchez un emploi.

Un CV (curriculum vitæ) est un document détaillant votre parcours scolaire/professionnel et vos compétences acquises. C'est la clé essentielle pour décrocher votre entretien d'embauche.

Une lettre de motivation: lettre qui accompagne le CV et met en avant vos compétences et vos qualités nécessaires à la réussite de votre projet professionnel.



Nous avons fait une [vidéo](#) sur **le CV** et **la lettre de motivation**. 😊

Département/Directeur des ressources humaines (DRH): c'est au département des ressources humaines ou au DRH que vous enverrez votre CV et votre lettre de motivation.

Le DRH est responsable de la politique de recrutement, de la gestion des relations humaines et du management social de l'entreprise.

Un entretien d'embauche, c'est le moment où le candidat et le futur employeur se rencontrent pour échanger. Cela signifie que **votre candidature a été retenue**.



Nous avons fait une [vidéo](#) sur **l'entretien d'embauche**. 😊

Une réponse positive, c'est un avis favorable signifiant que vous allez être embauché(e) suite à votre entretien. On dit qu'une entreprise **embauche/engage/recrute du personnel**.

Le marché du travail désigne un endroit théorique où se rencontrent les offres et les demandes d'emploi. Les deux acteurs indissociables du marché du travail sont les employeurs et les salariés. Les premiers sont à l'origine de l'offre, les seconds de la demande.

Une carrière professionnelle, c'est le parcours personnel d'une personne dans sa vie professionnelle.

CDI: contrat à **durée indéterminée**. C'est la forme normale du contrat de travail, passé entre un employeur et un salarié. Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin.

CDD: contrat à **durée déterminée**. C'est un contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée.

Un salaire est la somme versée en contrepartie d'un travail effectué par une personne, dans le cadre d'un contrat de travail. Selon les postes occupés, les salaires varient.

SMIC: salaire minimum interprofessionnel de croissance. C'est le salaire horaire en dessous duquel il est interdit de rémunérer un salarié. Actuellement, le SMIC est à environ **10 euros de l'heure**.

Une feuille/fiche de paie est un document obligatoire transmis à un employé par son employeur de manière mensuelle, en général. Elle constitue le récapitulatif des différentes informations relatives au travail et à la rémunération du salarié.

Promu(e): se dit d'un employé qui vient d'être promu ; personne qui vient d'avoir **une promotion** = fait de parvenir à un grade, un poste supérieur.

Afin de connaître davantage de mots concernant le vocabulaire du travail, voici différents **statuts** au sein d'une entreprise:

Salarié(e): si vous percevez un salaire dans le cadre d'un contrat de travail, vous aurez le statut de salarié(e).

Cadre: le statut de cadre correspond à celui d'un employé qui occupe un poste d'une catégorie supérieure au sein d'une administration ou d'une entreprise. Le cadre fait généralement partie des équipes de management ou de la direction.

Cadre supérieur: la principale différence avec un cadre réside dans le temps de travail.

PDG: le **président-directeur général** cumule plusieurs fonctions et responsabilités au sein d'une entreprise.

L'emploi du temps est un programme établi à l'avance qui indique les diverses tâches à accomplir au cours d'une période déterminée, selon les jours, les heures, etc. Vous y retrouverez vos **horaires** à respecter.

Travailler à plein temps/à temps complet: cela correspond à une durée du travail équivalente à la durée fixée par la loi. En France, la durée de travail est fixée à **35 heures par semaine**.

Travailler à mi-temps: travailler la moitié du temps du travail légal.

Le supérieur (formel)/patron (neutre)/boss (familier), c'est le chef d'entreprise, votre supérieur hiérarchique, celui qui dirige.

Licencier (formel)/Virer/Renvoyer/Mettre à la porte (familier): priver une personne de son emploi, de sa fonction.

Démissionner, c'est le contraire de "licencier". Dans ce cas-là, c'est vous qui décidez de renoncer officiellement à votre emploi, votre fonction. Vous quittez l'entreprise de vous-même.

Être au chômage: être sans emploi. C'est la situation d'une personne qui, souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire, se trouve sans emploi malgré ses recherches.

Travailler en interne: travailler au sein d'une entreprise, dans une boîte.

Le freelance est un **travailleur indépendant** qui s'occupe de gérer seul son activité. Il peut offrir des services à un particulier ou à une entreprise. Il n'a ni employé, ni patron. En France, c'est le statut **d'autoentrepreneur**.

Partir en congé: prendre des vacances, ne pas aller au travail (légalement). On peut dire "poser des jours de congé".

Les congés payés constituent un droit et concernent tous les salariés. Il s'agit de vacances annuelles pendant lesquelles les employés restent rémunérés. En France, c'est environ 30 jours (5 semaines) dans l'année.

Le congé maternité/paternité: le congé maternité correspond à la durée pendant laquelle une femme salariée quitte son activité au moment de la naissance de son enfant. Durant cette période, elle touche une partie de son salaire. Le congé paternité désigne la durée pendant laquelle un père interrompt son activité salariée après la naissance de son enfant (11 jours à 18 jours).

Le congé maladie permet une indemnisation couvrant la période pendant laquelle un employé interrompt son travail pour cause de maladie.

Partir à la retraite, c'est le fait d'arrêter son/ses activité(s) professionnelle(s) compte-tenu de son âge. Vous êtes donc **retraité** et percevez **une retraite**, une pension versée pour cette cessation d'activités professionnelles.

Pour agrémenter votre vocabulaire du travail, voici différentes **façons de demander** son métier à quelqu'un:

Quel est ton métier/ta profession? → *Je suis facteur.*

Qu'est-ce que tu fais dans la vie? → *Je suis étudiant.*

Vous travaillez dans quel domaine? → *Je travaille dans le domaine financier.*

Vous travaillez dans quoi? → *Je travaille dans la finance. / Je suis médecin/avocat...*



En France, on ne demande jamais à une personne **combien elle gagne** ou **quel**

2. Quelques expressions supplémentaires en relation avec le vocabulaire du travail

Faire la grève: si vous faites la grève, vous ne **travaillez pas**, car vous voulez **manifester** votre **mécontentement** (pour une **augmentation de salaire**, par exemple).

Gagner sa vie signifie **gagner de l'argent, travailler**: *Il gagne bien sa vie. = Il a un bon salaire.*

Être pistonné/Pistonner une personne/Avoir du piston, c'est lorsque vous avez un contact qui vous aide à obtenir un travail ou un meilleur poste au sein d'une entreprise, en vous recommandant. Dans ce cas-là, vous êtes **un pistonné**.

Une boîte, dans un registre familial, c'est le nom qu'on utilise pour parler d'**une entreprise**.

Les startups sont des boîtes très connues à la mode. Ce sont de jeunes entreprises innovantes qui ont, en général, un fort potentiel de croissance.

Être stressé, c'est avoir accumulé de trop fortes doses de stress, l'organisme donne alors des signes de fatigue, d'épuisement...

Être débordé = être surchargé de travail, ne plus avoir le temps de faire autre chose. Cela peut causer du **stress** par exemple.

Être à la bourre = être en retard. Cela arrive quand on est débordé, car on n'a plus le temps!

→ *Je suis pressé! J'ai beaucoup de travail, je dois partir!*

La paperasse, ce sont les papiers/documents, en particulier **administratifs**, à traiter.

Un bosseur, c'est quelqu'un qui travaille beaucoup.

Un/une fainéant(e) ou **un/une feignant(e)**, à l'inverse, c'est quelqu'un qui ne travaille pas beaucoup.

Avoir du pain sur la planche = avoir beaucoup de travail à faire.



Pour davantage d'**expressions**, rendez-vous sur notre [page Instagram!](#) 😊

Faire le pont, c'est ne pas travailler entre un jour férié et les jours de congé de fin de semaine les plus proches.

Travailler au noir, c'est travailler sans être déclaré, de manière non-officielle.

Payer une personne au noir signifie donc qu'on la paie sans la déclarer au FISC (sans payer d'impôts ou de taxes).

FISC: administration fiscale qui gère les impôts, en France.

<https://www.francaisavec pierre.com/vocabulaire-du-travail-en-francais/>